



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 17 JUIN 2025

**AFFAIRE N° 21-20250617**

**COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA  
CASUD AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20250617, puis de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 26-20250617 et de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 53-20250617) puis de celle de Monsieur VALY Bachil, 1<sup>er</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 09-20250617) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (à l'affaire n° 10-20250617 ainsi qu'à l'affaire n° 27-20250617).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 33

Absents représentés : 11

Absents : 04

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 29-20250617), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 53-20250617 hormis l'affaire n° 46-20250617), MUSSARD Rose Andrée.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20250617), GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

PICARDO Bernard représenté par GASTRIN Albert, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 30 à l'affaire n° 53-20250617).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, SOUBAYA Josian représenté par MONDON Laurence, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, KBIDI Emeline représentée par MUSSARD Rose Andrée, LANDRY Christian représenté par JAVELLE Blanche Reine, FULBERT GERARD Gilberte représentée par LEICHNIG Stéphanie, HUET Marie-Josée représentée par LEVENEUR Inelda.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 53-20250617).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, VIENNE Axel, LEVENEUR Inelda et HUET Marie-Josée (à l'affaire n° 46-20250617).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 21-20250617****COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA CASUD  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Président rappelle que, conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit être informée des travaux réalisés l'année précédente par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ces travaux se sont déroulés en 2024 sur une séance. Le 19 décembre 2024, la CCSPL a examiné :

1. le Rapport Annuel, Exercice 2023, de Délégué (RAD) du service public de distribution d'eau potable sur le territoire communautaire ;
2. le Rapport Annuel, Exercice 2023, de Délégué (RAD) du service public de distribution d'assainissement collectif des eaux usées sur le territoire communautaire ;
3. le Rapport Annuel, Exercice 2023, de Délégué (RAD) de service public de transport urbain sur le territoire communautaire.

Ainsi, la CCSPL s'est réunie pour permettre aux chargés d'opérations de différentes directions concernées de présenter leur rapport d'activité et de dialoguer avec ses membres.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2024.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

- prend acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2024,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**

  
  
**Jacquet HOARAU**

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 03/07/2025